



Barreau de
Montréal

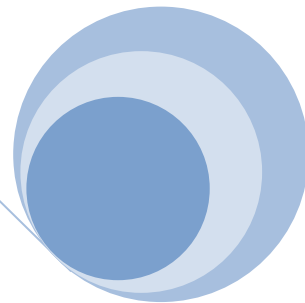
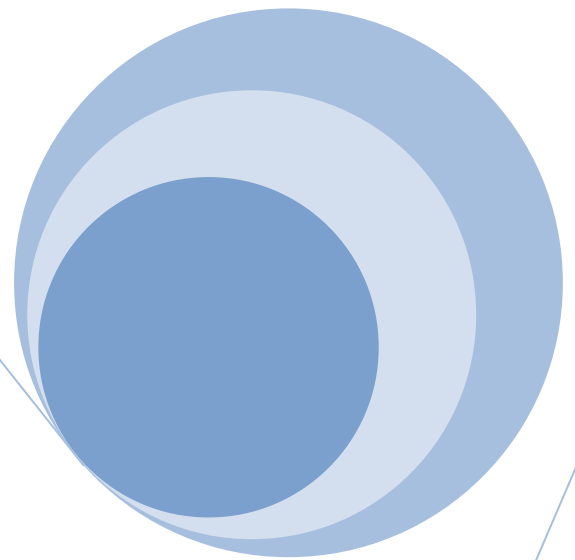
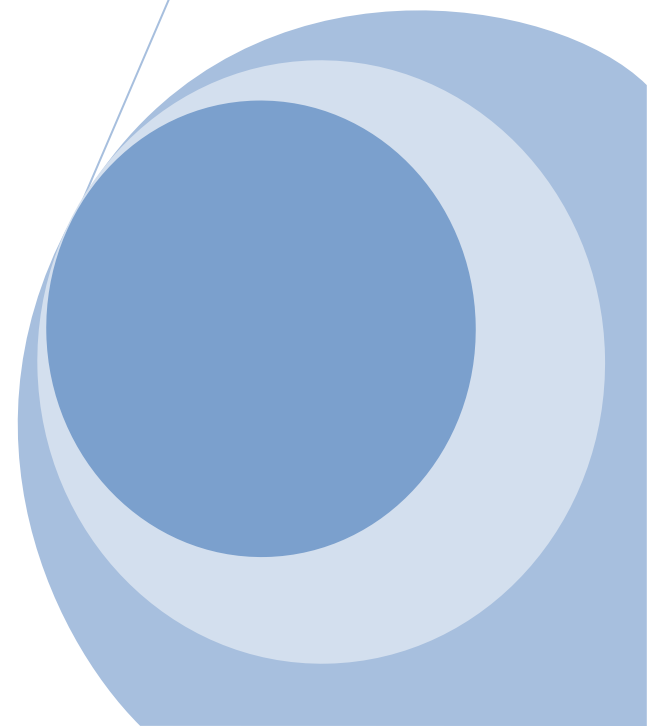


Table ronde sur la justice participative

La justice participative : On l'affiche!
6e édition

20 novembre 2013
Club Saint-James



Une réflexion en continuité

Pour répondre aux attentes des citoyens, les acteurs de la justice doivent se familiariser avec les concepts de la justice participative et intégrer les compétences qui en découlent.

Table ronde 2011

Pour considérer l'ensemble des moyens qui s'offre à lui, le citoyen doit être sensibilisé à leur existence, avoir l'opportunité d'en discuter avec le juriste qui agit habituellement en première ligne et également constater leur intégration au cœur du système de la Justice.

Table ronde 2012

Une diffusion concrète et efficace favorisera l'intégration de la justice participative.

Table ronde 2013

Préface

La Table ronde sur la justice participative est un rendez-vous annuel, orchestré par le Barreau de Montréal, qui réunit plus d'une quarantaine de participants¹, provenant des Barreaux du Québec et de Montréal, de la Chambre des notaires, de la Magistrature, des facultés de droit des universités québécoises, des ministères fédéral et provincial de la Justice, des tribunaux administratifs, ainsi que diverses associations professionnelles et d'autres organismes.

Cette rencontre offre aux divers intervenants de la justice une opportunité d'échanger afin de favoriser une culture juridique dans laquelle s'inscrit la justice participative. D'ailleurs, la synergie et la collaboration entre les participants à cette occasion reflètent l'essence même de la justice participative.

¹ La liste des participants de cette sixième Table ronde se retrouve à l'annexe A.

Table des matières

Une réflexion en continuité.....	2
Préface.....	3
En route vers la 6 ^e édition de la Table ronde sur la justice participative	5
Présentation des participants.....	6
La justice participative et l'Internet.....	6
PORTRAITS DE LA JUSTICE PARTICIPATIVE.....	8
La justice réparatrice.....	8
Le juriste et la justice réparatrice	9
La justice participative au quotidien	10
L'aube de la Table ronde	10
Une démarche de concert avec le client.....	10
Une offre de service élargie	11
La justice participative à la banque.....	12
J'INTÈGRE LA JUSTICE PARTICIPATIVE ET JE L'AFFICHE!.....	12
Les actions concrètes proposées.....	13
Pour les associations.....	13
Pour les cabinets.....	13
Pour les ordres professionnels et l'École du Barreau	14
Pour les organismes.....	14
Pour les tribunaux administratifs et judiciaires.....	14
Pour les universités	15
CONCLUSION	16
REMERCIEMENTS.....	16
ANNEXE A.....	17
Liste des participants (ordre alphabétique)	17

En route vers la 6^e édition de la Table ronde sur la justice participative

La justice participative est une conception évolutive de la justice telle qu'on la connaît. On y retrouve une panoplie de moyens de résolution de conflits, certains moins traditionnels que d'autres, qui se différencient entre eux selon le degré de contrôle exercé par les parties sur le processus, le résultat ou les deux. Elle constitue l'une des réponses au désir grandissant des citoyens de s'impliquer activement dans la résolution de leurs conflits.

Au cours des dernières années, les travaux de la Table ronde ont porté sur divers aspects de ce concept, et ce, toujours dans l'objectif d'en favoriser l'intégration. Par exemple, lors de la 5^e édition de la Table ronde qui s'est tenue en novembre 2012, les discussions, visant à considérer la justice participative du point de vue du citoyen, ont permis de dégager le constat suivant :

La justice participative a besoin d'une diffusion plus efficace afin de permettre au citoyen de considérer l'ensemble des services qui lui sont offerts et de choisir celui qui répond davantage à ses besoins.

Partant de ce constat, les organisateurs de la Table ronde 2013 ont choisi le thème « *La justice participative : On l'affiche!* » afin d'inciter les participants à afficher la justice participative pour la rendre plus présente.

Au cours de cette 6^e édition de la Table ronde, une plus grande place a été laissée aux témoignages. L'identification d'actions concrètes, le fil conducteur des travaux de la Table depuis ses débuts, s'est également poursuivie.

Pour appuyer l'objectif d'intégration de la justice participative, les discussions entre les participants constituent toujours une source inestimable d'inspiration. Elles ont d'ailleurs permis aux divers intervenants de la Justice de dégager des suggestions pour chacun des groupes suivants : les associations, les cabinets, les ordres professionnels, les organismes, les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires.

Présentation des participants

La Table ronde est privilégiée d'accueillir chaque année de fidèles participants provenant des différents secteurs de la justice. Un tour de table permet à tous de se présenter et constitue l'occasion de lancer les discussions. Les participants ont été invités à souligner au cours de celui-ci un élément marquant de la dernière année concernant la justice participative.

Cet exercice a notamment permis de faire certains suivis, de souligner les résultats de certains services et de mentionner les collaborations ou les processus qui ont vu le jour.

Parmi ces nombreuses nouvelles, l'augmentation du nombre d'étudiants universitaires qui s'intéressent à la justice participative a retenu l'attention tout comme celle de l'augmentation des formations sur le sujet dans l'ensemble du réseau de la justice.

Certains participants ont plutôt choisi de souligner les défis auxquels fait encore face la justice participative, tels que le faible taux d'utilisation de certains outils, la méconnaissance du public et le recours restreint par certains avocats aux services offerts.

La justice participative et l'Internet

Les activités et les réflexions qui se sont déroulées lors de l'édition précédente de la Table ronde avaient permis de constater l'insuffisance de la présence du concept de la justice participative sur l'Internet.

Les membres du comité organisateur ont proposé au Barreau de Montréal d'appuyer les efforts de diffusion du concept en définissant la justice participative de manière large, inclusive, et en langage clair. C'est ainsi qu'au terme de plusieurs séances de remue-méninges, au cours desquelles ils ont notamment considéré les propositions de définitions suggérées par les participants lors des travaux préliminaires de la Table ronde 2012, que la définition a été élaborée.

La justice participative

Telle que vu par le Barreau de Montréal

La justice participative est une conception de la justice. Elle est une nouvelle approche, complémentaire à la justice traditionnelle, qui est de plus en plus offerte par les avocats du Québec. Elle intègre des notions de droit, de sociologie, de psychologie, de philosophie et d'éthique.

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES :

- *Elle vise à prévenir, atténuer, trouver des solutions ou à résoudre les conflits en tenant compte de leurs cycles de vie et à favoriser un sentiment de justice.*
- *Elle mise sur la participation active et responsable du citoyen.*
- *Le citoyen impliqué dans une démarche de justice participative pourra choisir, parmi plusieurs moyens possibles, celui ou ceux qui correspondent au degré d'implication souhaité dans la recherche d'une solution au conflit ou à la situation problématique vécue.*
- *Les moyens disponibles varient en fonction du cycle de vie du conflit ou des circonstances, des intérêts et de la capacité des personnes ou instances impliquées.*
- *La justice participative s'applique dans un large éventail de situations, qu'elles soient ou non judiciairisées.*

LA JUSTICE PARTICIPATIVE COMPREND, ENTRE AUTRES, LES MÉTHODES DE RÉOLUTION SUIVANTES :

- *La médiation, sous toutes ses formes*
- *L'arbitrage – la décision est prise par un tiers*
- *La négociation — assistée ou non*
- *Le droit collaboratif*

Cette définition a été intégrée à l'encyclopédie virtuelle Wikipédia, puis dévoilée lors de la Table ronde. Elle servira de canevas pour illustrer la justice participative dans toutes ses formes et ainsi favoriser une diffusion unifiée du concept.

Tout comme l'essence de Wikipédia, qui se développe à l'aide d'un travail commun, cette définition est une invitation à la collaboration lancée à tous ceux intéressés par la justice participative. Il est espéré qu'elle créera un lien entre les différents silos d'expertises juridiques répondant ainsi à l'un des constats identifiés lors de la précédente Table ronde.

PORTRAITS DE LA JUSTICE PARTICIPATIVE

L'intégration de la justice participative ne se limite évidemment pas à la diffusion d'information. Elle se concrétise également par la réception d'information. Dans cette optique, une conférence du Centre de services de justice réparatrice (ci-après CSJR) et des témoignages d'avocats sur l'intégration de la justice participative ont été présentés aux participants.

La justice réparatrice

Mme Estelle Drouvin, coordonnatrice du CSJR, et Me Brian Gerald McDonough, conférencier et bénévole très impliqué auprès de cet organisme, ont dressé un aperçu des services offerts par le CSJR au moyen de témoignages et du visionnement du film « *Un pas vers la libération*² ».

Fondé depuis plus de 10 ans, le CSJR a pour mission de promouvoir et organiser des activités et des services fondés sur une philosophie de justice réparatrice, en vue de permettre à des personnes touchées par un acte criminel de reprendre du pouvoir sur leur vie³.

La justice réparatrice a notamment pour objectif d'aider la victime à se remettre du crime et de restaurer ce qui a été brisé. Elle a aussi pour effet de permettre à l'agresseur de prendre conscience des impacts de son geste.

En plus des différentes activités de promotion de la justice réparatrice, le CSJR organise des rencontres, individuelles ou de groupe, qui réunissent des victimes de crime et des détenus.

² <http://www.csjr.org/outils-de-communication>.

³ Extrait du site <http://www.csjr.org/mission/>.

Les séances en groupe se déroulent pendant environ 7 semaines à raison d'une session de trois heures hebdomadairement. En plus des animateurs qui veillent à ce que les échanges se déroulent dans le respect, le groupe est composé d'une dizaine de personnes touchées par un crime apparenté. Aussi, il fut précisé que la participation d'un détenu à ce programme n'est aucunement mentionnée dans son dossier et qu'elle n'a donc aucune influence sur une éventuelle demande de libération conditionnelle.

Ces séances sont offertes, sans frais, aux victimes (directes, secondaires ou collatérales) et aux agresseurs. Des membres de la communauté y participent également à titre de représentant de la société.

Les représentants du CSJR ont également fait état des bienfaits, pour la victime et l'agresseur, du cheminement personnel dans lequel s'inscrivent ces rencontres. Une transformation s'opère chez la victime. Elle se sent libérée d'une charge émotive liée à l'événement, retrouve le calme, arrive à mieux dormir ou reprend le pouvoir sur sa vie. Pour l'agresseur, la prise de conscience mène à une plus grande empathie envers la victime encourageant ainsi sa réhabilitation.

Le juriste et la justice réparatrice

En plus de sensibiliser les citoyens à l'existence de la justice réparatrice, le juriste peut agir à titre d'accompagnateur dans le cadre d'un tel processus pour aider la victime ou l'agresseur à reprendre le contrôle sur sa vie. Il peut aussi animer les rencontres ou y participer à titre de représentant de la communauté.

Il est apparu que des services tels que ceux offerts par le CSJR gagneraient sûrement à être davantage connus et utilisés. Le visionnement du film « *Un pas vers la libération*⁴ » et les témoignages des représentants du CSJR auront permis aux participants de la Table ronde de découvrir ou encore de renouer avec la justice réparatrice, une forme à la fois présente et méconnue de justice participative.

D'ailleurs, d'autres organismes offrent aussi des services de justice réparatrice. À titre d'exemple, il existe un service de médiation pour favoriser la discussion entre l'adolescent ayant commis une infraction et sa victime.

⁴ <http://www.csjr.org/outils-de-communication/>

La justice participative au quotidien

L'intégration de la justice participative passe également par son application au quotidien. Pour illustrer ce constat, le Barreau de Montréal a lancé un appel à ses membres afin d'identifier des avocats qui souhaitaient livrer un témoignage sur ce sujet.

C'est ainsi que quatre avocats ont été choisis pour leur intérêt en la matière et la complémentarité de leur profil, soit **Mes Stephen G. Schenke**, de McCarthy Tetrault, **Pascale Caron**, de Donati Maisonneuve, **Michael Kushnir**, de Kushnir & Waters avocats inc., et **Linda Monet**, de la Banque Nationale du Canada.

L'aube de la Table ronde

Avocat depuis 1990, Me Stephen G. Schenke pratique au sein du groupe de litige commercial et corporatif du cabinet McCarthy Tetrault où il se spécialise en litige immobilier.

À l'automne 2008, alors qu'il est bâtonnier de Montréal, Me Schenke invite les représentants de la justice à amorcer une réflexion sur la profession d'avocat afin qu'elle se transforme pour répondre davantage au besoin de la population qui ne se reconnaît plus dans le système « *adversarial* » de la justice. On assiste alors à la naissance de la Table ronde sur la justice participative.

Dans le cadre de son témoignage, Me Schenke aborde l'avenir de la profession. Il souligne l'importance pour les avocats de développer les habiletés nécessaires pour intégrer la justice participative dans leur pratique.

Compte tenu du nombre élevé d'avocats qui ne sont pas familiers avec les concepts de base de la négociation raisonnée, la formation à l'interne est primordiale. En effet, il explique que des formations tant sur les techniques de plaidoirie que sur les techniques de prévention et règlement des conflits sont offertes, de façon cyclique, aux avocats du cabinet.

Une démarche de concert avec le client

Pour Me Pascale Caron, de chez Donati Maisonneuve, l'intégration au quotidien de la justice participative passe par l'éducation des clients et des avocats. Avocate depuis 1992, Me Caron pratique principalement en litige civil et en droit des assurances et de la responsabilité. Elle note que sous l'influence de la médiation civile obligatoire en Ontario, ses clients sont plus familiers avec le concept de la médiation et qu'ils manifestent un plus grand intérêt à y participer.

Elle constate également que le discours avec ses clients évolue et que ces derniers, dont on a identifié les besoins et qui sont impliqués davantage dans le processus de règlement de leur dossier, sont plus à l'aise face aux modes de prévention et de règlement des différends qui s'offrent à eux pour prévenir et résoudre les désaccords.

Alors qu'elle complète actuellement le programme de maîtrise en prévention et règlement des différends à l'Université de Sherbrooke, Me Caron remarque que ses efforts portent ses fruits au sein de sa pratique.

Une offre de service élargie

Membre du Barreau du Québec depuis 1981 et du Barreau du Haut-Canada depuis le début des années 90, Me Michael Kushnir, de chez Kushnir & Waters avocats inc., est également médiateur accrédité dans ces deux juridictions.

Il inclut la médiation familiale à son offre de service en 2006, puis il établit en 2009 un bureau dans le but d'offrir aussi des services de médiation civile et familiale tant à Ottawa que dans le district de Gatineau.

Dans le cadre de son témoignage, Me Kushnir précise les avantages liés à l'intégration de la justice participative à sa pratique. Il souligne notamment l'impact positif qui en découle sur le développement de la clientèle. En effet, avec la médiation, tant civile que familiale, bon nombre de dossiers se règlent plus rapidement, à la grande satisfaction des clients.

Comme il arrive fréquemment qu'une rencontre de médiation constitue la première opportunité pour les parties d'échanger depuis l'événement à l'origine de leur conflit, il souligne l'impact réel de la facilitation générée par le médiateur sur la résolution du conflit.

Me Kushnir souligne, lui aussi, l'importance pour les avocats de se familiariser avec la justice participative. Il souhaite que plus d'avocats d'expérience intègrent cette nouvelle culture pour répondre à ceux qui la demandent, mais également pour la proposer à ceux qui ne la connaissent pas.

La justice participative à la banque

Me Linda Monet occupe le poste d'ombudsman des clients de la Banque Nationale depuis novembre 2008.

Elle explique le processus de règlement des plaintes mis en place par la Banque Nationale pour sa clientèle. Selon ce processus, le client peut d'abord s'adresser au personnel de la succursale avec laquelle il fait régulièrement affaire, puis au Service de médiation. Lorsque les démarches relatives aux services bancaires n'ont pas permis de résoudre de manière satisfaisante la problématique ou que cette dernière concerne un domaine particulier, comme les services d'investissement ou d'assurance, le client peut également s'adresser à l'ombudsman de la Banque Nationale.

Ce service gratuit et volontaire a pour objectif de résoudre de manière équitable et impartiale les différends entre la banque et ses clients, et ce, dans tous les secteurs d'activités et filiales de la Banque Nationale. L'intervention de l'ombudsman permet notamment de gérer les situations difficiles et de dénouer les impasses. Dans la mesure du possible, l'ombudsman aide à la résolution des différends en émettant une opinion neutre, en facilitant la compréhension des positions mutuelles et en s'adaptant aux conditions particulières de chaque cas.

Me Monet souligne que l'un des grands défis de ce service demeure la réticence de certains avocats à encourager leur client à y participer et qu'il est pertinent de se demander si cette réticence découle d'un manque d'information relatif aux bienfaits de cette démarche. Quant à elle, Me Monet demeure convaincue que l'avocat et le client peuvent bénéficier de plus d'information sur le sujet.

J'INTÈGRE LA JUSTICE PARTICIPATIVE ET JE L'AFFICHE!

Les ateliers de la Table ronde précédente ont permis de confirmer le fossé qui existe entre la communauté juridique et le citoyen, et ce, malgré les moyens technologiques disponibles. L'amélioration de la diffusion de l'information demeure donc un thème prioritaire pour la Table ronde.

Voilà pourquoi, les organisateurs de la Table ronde ont considéré important, encore cette année, de s'attarder sur les méthodes de diffusion de l'information et les actions à privilégier.

La séance de remue-méninges qui s'est déroulée lors de l'atelier *J'intègre la justice participative et je l'affiche!* a permis d'identifier plusieurs propositions d'actions concrètes. Un représentant de chacun des groupes d'intervenants a présenté les propositions les plus intéressantes.

Dans le but de bonifier la diffusion de l'information sur la justice participative, les participants de la Table ronde regroupés (comme suit pour l'occasion : les associations, les cabinets, les ordres professionnels, les organismes, les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires) ont retenu parmi toutes ces propositions, les actions concrètes suivantes.

Les actions concrètes proposées...

Pour les associations

- Créer une table de concertation qui permettra aux associations de travailler en partenariat;
- Créer une banque de formateurs en matière de justice participative;
- Créer un portail unique sur le sujet;
- Augmenter la visibilité de la justice participative :
 - par la diffusion de vidéo de témoignages;
 - par l'organisation de simulations sur le sujet;
 - sur les sites Internet et les médias sociaux;
 - par la diffusion d'articles et de chroniques;
- Inviter les membres des comités de liaison du Barreau de Montréal et du Québec à aborder le sujet de la justice participative au cours de leurs discussions.

Pour les cabinets

- Sensibiliser la clientèle à l'existence et aux avantages liés à la justice participative par la diffusion :
 - de vidéos dans les salles d'attente;
 - d'information sur leur site Internet;
- Rendre obligatoire un nombre spécifique de crédits de formation en matière de justice participative dans le cadre du Programme de formation continue obligatoire du Barreau du Québec;

- Inciter les avocats à ajouter dans leur signature électronique « *Avez-vous considéré la justice participative?* » ou « *Avez-vous pensé aux PRD?* »;
- Offrir de la formation à l'interne sur le concept de la justice participative et sur son intégration au quotidien.

Pour les ordres professionnels et l'École du Barreau

- Modifier les critères pour devenir médiateur en assouplissant l'exigence de 5 ans;
- Intégrer une capsule sur la médiation à chaque émission *Droit de savoir*;
- Créer un cyberbulletin mensuel faisant la promotion des formations offertes en matière de justice participative;
- Sensibiliser les maîtres de stage sur la possibilité d'inclure un volet sur la justice participative dans le cadre du stage.

Pour les organismes

- Proposer à la Société d'information juridique du Québec (SOQUIJ) d'intégrer une rubrique sur la justice participative et y inclure une section sur les bonnes pratiques à ce sujet;
- Accentuer la diffusion du concept de la justice participative :
 - en intégrant des articles sur les sites Internet;
 - en présentant les divers organismes de la justice participative dans le Journal du Barreau;
 - par l'utilisation des réseaux sociaux;
- Créer une trousse d'information sur le sujet à l'intention du public;
- Organiser des conférences pour le public sur la justice participative;
- Organiser de façon plus régulière des simulations de médiation à l'intention du public.

Pour les tribunaux administratifs et judiciaires

- Favoriser l'utilisation de la médiation préalable, de la gestion d'instance et des conférences de règlement à l'amiable;
- Développer des mécanismes de médiation en ligne;

- Publiciser le rapport sur les conférences de règlement à l'amiable;
- Sensibiliser les décideurs et les juges aux changements de culture et leur offrir de la formation sur la justice participative;
- Continuer de sanctionner le manque de proportionnalité entre la demande et les moyens.

Pour les universités

- Inclure un cours obligatoire de 45 heures sur la justice participative dans le cursus des facultés de droit;
- Offrir une formation transversale au corps professoral des facultés de droit afin que tous les étudiants soient sensibilisés à l'existence de la justice participative;
- Organiser des concours universitaires, interuniversitaires et internationaux sur la justice participative;
- Intégrer un volet de médiation dans les cliniques juridiques universitaires.

Il est important de souligner que la proposition d'inclure un cours obligatoire sur la justice participative dans les cursus des facultés de droit n'est pas nouvelle et qu'elle a suscité un grand intérêt chez les participants. La justice participative fait partie de la culture juridique actuelle et il est essentiel que les futurs avocats reçoivent un enseignement obligatoire sur le sujet dès la faculté de droit.

CONCLUSION

La nouvelle culture juridique qui repose sur la participation active du citoyen et de l'avocat dans la prévention et la résolution des conflits est de plus en plus disponible, mais pas suffisamment connue.

Les témoignages présentés dans le cadre de cette 6^e édition de la Table ronde constituent des exemples, parmi tant d'autres, qui confirment à quel point l'intégration d'une approche favorisant les concepts véhiculés par la justice participative aidera les membres de la profession juridique à devenir les facilitateurs que recherche le citoyen dans sa quête de justice.

REMERCIEMENTS

Le Barreau de Montréal remercie les membres du comité organisateur pour leur collaboration, souligne le soutien de mesdames Yolande Girard et Mahinda Rosarion dans la réalisation de cet événement et est reconnaissant de la grande générosité des participants sans qui cette 6^e édition de la Table ronde sur la justice participative n'aurait pu être possible.

ANNEXE A

Liste des participants (ordre alphabétique)

NOM ET FONCTIONS	ORGANISME REPRÉSENTÉ
Me Claire-Élaine Audet, adjointe à la présidence	Commission d'accès à l'information
Me Véronique Bélanger, doyenne adjointe à la planification stratégique	Faculté de droit – Université McGill
Me Marie-Claire Belleau, Ad. E., professeure titulaire	Faculté de droit – Université Laval
Me Violaine Belzile, présidente	Comité sur la justice participative – Barreau du Québec
Me Thierry Bériault, président	Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
Me Stéphanie Bernstein, Ad. E., directrice	Département des sciences juridiques – Université du Québec à Montréal
Me Johanne Boudreau	Ministère de la Justice du Canada
Me Dominique F. Bourcheix	Membre du comité organisateur 2013
Me Nancy Brouillette	Membre du comité organisateur 2013
Me Marie-Josée Brunelle	Membre du comité organisateur 2013
Me Pascale Caron	Donati Maisonneuve
M. Hervé Cassan, directeur	Programme de PRD – Université de Sherbrooke
Me Diane Chartrand, présidente	Groupe de droit collaboratif du Québec
L'honorable Élisabeth Corte, juge en chef	Cour du Québec
Me Robert Côté, président	Commission des relations du travail
Me Luc Deshaies, bâtonnier	Barreau de Montréal
Me Alexandre Désy	Service du développement et du soutien de la profession – Barreau du Québec
Mme Estelle Drouvin, coordonnatrice	Centre de services de justice réparatrice
L'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef	Cour d'appel du Québec
Me Maureen Flynn	Membre du comité organisateur 2013
Me Geneviève Fortin, directrice	Développement des affaires stratégiques — Société d'information juridique du Québec
Me Andrée Gosselin	Membre du comité organisateur 2013

NOM ET FONCTIONS	ORGANISME REPRÉSENTÉ
Me Elizabeth Greene, présidente	Comité organisateur de la Table ronde 2013
Me Paul-Matthieu Grondin, vice-président	Association du Jeune Barreau de Montréal
Mme Chantal Guillotte	Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
Me Marie Christine Kirouack, Ad. E.	Association des avocats et avocates en droit familial du Québec
Me Michael Kushnir	Kushnir & Waters avocats inc.
Me Richard La Charité jr, directeur du service des communications	Commission des services juridiques
Me Pierre-Claude Lafond, Ad. E., professeur titulaire	Faculté de droit, Université de Montréal
Me Marie Lamarre, présidente et juge administratif en chef	Commission des lésions professionnelles
Me Doris Larrivée, directrice générale	Barreau de Montréal
Me Laurette Laurin, Ad. E., directrice	École du Barreau et de la Formation continue – Barreau du Québec
Me Nancy Leggett-Bachand, directrice générale	Pro Bono Québec
Me Renée Madore, directrice	Direction des orientations et politiques – Ministère de la Justice du Québec
Me Brian Gérald McDonough	Centre de services de justice réparatrice
Me Steve McInnes, président	Section prévention et règlement des différends Association du Barreau canadien, division Québec
L'honorable Morton S. Minc, juge-président	Cour municipale de la Ville de Montréal
Me Linda Monet, ombudsman	Banque Nationale du Canada
Me Hélène Perron, directrice des opérations	Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
Me Anne-Marie Pierrot	Responsable de la formation continue, des équivalences et des stages internationaux — Barreau du Québec
Me Maurice Piette, vice-président	Chambre des notaires du Québec
Me Mathieu Proulx, président-directeur général	Tribunal administratif du Québec
Me Marie-Claude Rigaud, secrétaire de la Faculté et professeur adjointe	Faculté de droit – Université de Montréal
L'honorable François Rolland, juge en chef	Cour supérieure du Québec

NOM ET FONCTIONS	ORGANISME REPRÉSENTÉ
Me Guillaume Rondeau	Éducaloi
Me Jean-François Rousseau	Membre du comité organisateur 2013
Me Geneviève Saumier, professeur agrégé	Faculté de droit – Université McGill
Me Stephen G. Schenke	McCarthy Tétrault
Me Martha Shea	Membre du comité organisateur 2013
Me Michelle Thériault, professeure	Département des sciences juridiques – Université du Québec à Montréal
Me Jocelyne Tremblay, responsable au programme et aux évaluations	École du Barreau
Me Lise Tremblay, directrice générale	Barreau du Québec
Me Miville Tremblay, animateur	Membre du comité organisateur 2013